

CORRIGÉ

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BREVET PROFESSIONNEL PREPARATEUR EN PHARMACIE

SESSION 2008

SOUS-EPREUVE SE3B – U32

COMMENTAIRE TECHNIQUE ECRIT

	BAREME
RECEVABILITE	2 points
ANALYSE DU DISPOSITIF	3 points
ANALYSE DES SPECIALITES	10 points
ANALYSE GLOBALE DE LA PRESCRIPTION	10 points
FORMALITES DE DELIVRANCE	2,5 points
CONSEILS AU PATIENT	12,5 points

Examen	BREVET PROFESSIONNEL	Session	2008	Code	70791		
Spécialité	PREPARATEUR EN PHARMACIE						
Intitulé de l'épreuve	SE3B - U 32 – COMMENTAIRE TECHNIQUE ECRIT						
Type	CORRIGE	Durée	1h	Coefficient	5	N° de page/total	1/5

NOTE AUX CORRECTEURS

Avant de débiter la correction des copies, les membres de la commission de correction se réuniront afin de prendre connaissance du corrigé et du barème à appliquer. Si en cours de correction des erreurs sur les copies se présentent et qu'elles ne sont pas envisagées dans le corrigé, il appartiendra alors aux membres de la commission de décider collégalement de la pénalité à appliquer pouvant aller jusqu'au 0 au paragraphe concerné. Les décisions prises seront mentionnées par la commission sur le « corrigé type » qui sera remis au rectorat.

La note 0 ne peut être attribuée lorsque les conclusions de l'analyse sont exactes mais non justifiées.

La note 0 sera attribuée uniquement :

- en cas de contre indication absolue ou interaction médicamenteuse majeure signalée à tort,
- en cas de posologie anormale (Rappel du cahier des charges : une posologie est considérée comme anormale quand la dose maximale par prise et/ou par 24h est dépassée par rapport aux documents fournis).

Une interaction médicamenteuse d'un autre niveau que contre-indiquée signalée à tort, ou une durée de traitement thérapeutique et non législative incorrecte relevée à tort n'entraînent pas 0 au CTE.

CORRIGE

1. RECEVABILITE DE L'ORDONNANCE	Barème 2 points
L'ordonnance est recevable. <i>Un signalement à tort de non recevabilité entraîne la note 0 / 2 points.</i>	
2. ANALYSE DU DISPOSITIF	Barème 3 points
Genouillère ligamentaire : Description : Dispositif orthopédique de contention à baleinage latéral et fenêtre rotulienne (0,5 point) Indications : Entorse bénigne et/ou séquelles fonctionnelles d'entorse, pratique sportive (0,5 point) Elle assure la stabilité des mouvements dans toutes les positions (0,5 point) Prise de mesures : On mesure le tour du genou lésé à hauteur de la rotule (1 point) Ne pas porter la nuit (0,25 point) Entretien à l'eau tiède et séchage à plat (0,25 point)	

Intitulé de l'épreuve			
SE3B – U32 – COMMENTAIRE TECHNIQUE ECRIT			
Type CORRIGE	Durée 1h	Coefficient 5	N° de page/total 2/5

3. ANALYSE DES SPECIALITES

Note aux correcteurs : les conseils attendus dans ce tableau peuvent être donnés par le candidat dans une autre rubrique, ils seront à prendre en compte en ne les notant qu'une seule fois.

Nom Dosage DCI	Liste et/ou législation particulière	Classe pharmacologique et/ou thérapeutique	Indication thérapeutique	Conseils à donner pour la prise et/ou l'emploi	Barème
DAFALGAN CODEINE 500 mg de paracétamol 30 mg de codéine phosphate par comprimé (0,25 point)	Liste 1 (0,25 point)	Analgésique opioïde Antalgique, antipyrétique (Paracétamol) Antalgique central (Codéine) (0,5 point)	Douleurs modérées à intenses ou ne répondant pas à l'utilisation d'un antalgique périphérique seul (0,5 point)	Conseils à donner pour la prise et/ou l'emploi 2 comprimés en une seule fois au <u>coucher</u> avec un demi-verre d'eau	1,5 points
PERCUTALGINE SPRAY Par dose : Dexaméthasone 0,50 mg Salicylamide 85 mg Salicylate d'hydroxyéthyle 100 mg (0,25 point)	Liste 1 (0,25 point)	Corticoïde (Dexaméthasone) et salicylés en association pour une action locale antalgique et anti- inflammatoire (0,5 point)	Entorse du genou (0,5 point) (Ne pas compter de point pour toute autre indication)	Etaler sans <u>frotter</u> (1 point)	2,5 points
DOLKO Paracétamol 500 mg par comprimé. (0,25 point)	Hors liste (0,25 point)	Antalgique périphérique Antipyrétique. (0,5 point)	Traitement symptomatique des douleurs d'intensité modérées (0,5 point)	A avaler tels quels avec une boisson (eau, jus de fruit, etc...) (0,5 point) Espacer les prises de <u>4 heures minimum</u> (1 point)	3 points
LYSANXIA Prazépam 15 mg/ml (0,25 point) 20 gouttes correspondent à 10 mg de prazépam (0,25 point)	Liste 1 (0,25 point) Prescription limitée à 12 semaines (0,5 point) Délivrance limitée à 4 semaines (0,5 point)	Anxiolytique (0,25 point) Famille des Benzodiazépines (0,25 point)	Traitement symptomatique des manifestations anxieuses sévères et/ou invalidantes. (0,5 point)	Diluer les 20 gouttes dans un verre d'eau et à prendre le soir (0,25 point)	3 points

Institut de l'épreuve

SE3B – U32 – COMMENTAIRE TECHNIQUE ECRIT

Type
CORRIGE

Durée

1h

Coefficient

5

N° de page/total

3/5

4. ANALYSE GLOBALE DE LA PRESCRIPTION

Barème
10 points

- **But thérapeutique (2 points)**

L'ordonnance s'adresse à un patient anxieux souffrant d'une entorse du genou très douloureuse.

- **Association(s) médicamenteuse(s) bénéfique(s) – Interaction(s) médicamenteuse(s) et/ou contre-indication(s) et/ou posologie(s) anormale(s) éventuelle(s) (5,5 points)**

Associations médicamenteuses bénéfiques afin d'optimiser le traitement de la douleur :

- association d'un antalgique central (phosphate de codéine) et d'un antalgique périphérique (paracétamol) (2 points)
- association d'un traitement antalgique général (Dafalgan, Dolko) à un traitement anti-inflammatoire à usage topique (Percutalgine) (2 points)

Interaction médicamenteuse :

I.M. à prendre en compte : (0,5 point)

association entre le Dafalgan codéiné (lié à la présence de phosphate de codéine) et le Lysanxia (benzodiazépine) en raison de la majoration de la dépression centrale engendrée avec altération de la vigilance qui rend dangereuse la conduite de véhicules et l'utilisation de machines. (1 point)

Remarque importante :

Les doses maximales par prises et par 24 h. de Paracétamol sont atteintes mais respectées. Le candidat qui signale à tort une posologie anormale (doses maximales dépassées par prises et/ou par 24 h.) se verra attribuer la **note zéro à l'épreuve.**

- **Délivrance (2,5 points)**

Dafalgan codéine : on délivre une boîte (0,25 point)

Lysanxia : on délivre un flacon à la première délivrance et 1 flacon chaque mois les deux mois suivants (0,5 point)

On ne peut pas renouveler 3 fois le Lysanxia mais uniquement deux fois car la durée de prescription des anxiolytiques est limitée à 12 semaines (1 point)

Dolko : on délivre 3 boîtes (0,25 point)

On délivre une genouillère ligamentaire (0,25 point)

Percutalgine spray : on délivre un flacon (0,25 point)

Intitulé de l'épreuve			
SE3B – U32 – COMMENTAIRE TECHNIQUE ECRIT			
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
CORRIGE	1h	5	4/5

5. FORMALITES DE DELIVRANCE

Conformément à la réglementation, Dafalgan codéine, Percutalgine, Lysanxia devront faire l'objet d'une inscription :

- sur l'ordonnancier : date, nom, adresse du prescripteur, n° d'ordre, forme galénique et dénomination, quantités délivrées, nom et adresse du patient (1 point)
- sur l'ordonnance : numéro d'enregistrement à l'ordonnancier, quantités délivrées, date de délivrance, cachet de l'officine, le nom de la D.C.I. en cas de substitution (1 point)
- sur les spécialités : posologie (0,5 point)

Pour chaque item, un seul élément absent ou un signalement à tort annule l'attribution du point ou du ½ point

**Barème
2,5 points**

6. CONSEILS AU PATIENT (10.5 points)

Conseils attendus (10,5 points)

- Concernant le Paracétamol :

- Informer le patient de la présence de paracétamol dans les spécialités Dafalgan codéine et Dolko (2 points)

En conséquence :

- Insister sur le strict respect du plan de prise et de posologie du paracétamol (1 point)
- Eviter l'automédication avec d'autres antalgiques contenant du paracétamol (1 point)

- Concernant Dafalgan codéine et Lysanxia :

- Eviter la prise de boissons alcoolisées qui augmenterait la dépression du S.N.C. due au traitement (présence de codéine et de prazépam) (1 point)
- Informer le patient du risque de somnolence et baisse de vigilance rendant dangereuse la conduite de véhicule ou l'utilisation de machines (1 point)
- Prévenir le patient de ne pas interrompre le traitement anxiolytique sans avis médical (1 point)
- Constipation possible liée à la codéine : conseiller au patient d'adapter son alimentation si besoin (légumes verts, pain au son, apport hydrique) (1 point)

- Concernant Percutalgine :

- Informer le patient de la survenue éventuelle de chaleur et/ou rougeur au lieu d'application (0,5 point) ; toutefois en cas de réaction cutanée vive, stopper les applications (0,5 point)
- Ne pas appliquer sur une peau lésée (0,5 point).
- Se laver les mains après application afin de ne pas reporter de P.A. sur les zones sensibles (yeux, muqueuses,...) (1point)

Autres conseils possibles : barème non détaillé, à l'appréciation du correcteur (2 points)

Activité sportive limitée et adaptée.

Rappeler au patient de porter la genouillère le plus possible pour optimiser le traitement sauf la nuit.

Important :

Tout autre conseil pertinent sera accepté.

Attention ! Les conseils au patient peuvent avoir été cités dans les autres paragraphes du devoir, il faut les prendre en compte en ne les notant qu'une seule fois.

**Barème
12,5 points**

Intitulé de l'épreuve

SE3B – U32 – COMMENTAIRE TECHNIQUE ECRIT

Type
CORRIGE

Durée
1h

Coefficient
5

N° de page/total
5/5